

Mairie de Ceyzérieu

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 4 mars 2016

Présents : B.Reuter, P.Deslandes, JM.Rey, A.Druguet, C.L'Herbette, A.Jambon-Genet, P.Leroy, MF.Borda, T.Faure, A.Bouchot

Excusés : M.Keller qui donne pouvoir à B.Reuter, P. Brochet qui donne pouvoir à P.Leroy, C.Desbuissons qui donne pouvoir à C.L'Herbette, B.Nanterme

Ordre du Jour :

- 0 Approbation du compte-rendu de la séance du 05/02/2016
- 1 Nomination d'un délégué au Syndicat du Séran
- 2 Vote des subventions 2016
- 3 Renouvellement convention foyer rural
- 4 Convention conservatoire d'espaces naturels rhône-Alpes -Chavolley
- 5 Travaux voirie 2016
- 6 Réseau informatique (maintenance, modifications)
- 7 Tableau voirie communale, plans
- 8 Devis- 9 Courriers- 10 Urbanisme- 11 Questions diverses

Ouverture de séance à 20h30

Alain BOUCHOT est nommé secrétaire de séance

1- Approbation du Compte Rendu du 5 février 2015

M. Leroy demande à ce que les documents transmis aux conseillers municipaux avant chaque conseil, le soient au format « pdf » de façon à être lisibles depuis des téléphones portables.

M. le maire demande à ce que les comptes rendus des conseils municipaux soient repris dans chaque bulletin municipal semestriel. Cette proposition n'est pas retenue.

Vote : 9 CONTRE 3 POUR 1 ABSTENTION

2- Nomination d'un délégué au Syndicat du Séran

Suite à la démission de M. Jacquemoud du conseil municipal, le poste de délégué Titulaire au Syndicat du Séran est vacant. Agnès Druguet se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité **Vote : 13 POUR**

3- Vote des Subventions aux associations pour 2016

Mme Borda, rapporte au nom de la commission « Vie associative – Fêtes et Cérémonies », la proposition de grille de subventions aux associations pour l'année 2016, tenant compte, d'une obligation de restriction budgétaire, des dossiers de demande de subventions reçus des associations, des actions des associations pour contribuer au rayonnement de la commune et permettre aux gens de Ceyzérieu et des communes voisines de se rencontrer.

« Commision vie associative-fêtes et cérémonies » Propositions de montants alloués pour l'année 2016

Pour rappel

Attribution du montant des subventions pour l'année 2015

Asac = 800€, Arroseurs = 2 250€, Sou des écoles = 700€, Boules = 230€, Amis Gavinière = 750€, La Diane = 150€, Années 80 = 120€, Foyer Rural = 760€ total **5 720€**

Pour les demandes du subvention 2016, la commission a tenu compte de :

1) baisse du budget aux associations de 1000€
2) envoi d'un courrier à toutes les associations pour que les demandes de subventions soient adressées à la mairie jusqu'au 25 février 2016. Seules 6 associations les ont déposées : Arroseurs, Foyer Rural, Boules, Sou des écoles, Asac et les Amis de la Gavinière. Nous proposerons si les associations déposent tardivement des demandes de les considérer comme des demandes exceptionnelles. Il est absolument nécessaire que les associations s'inscrivent dans un cadre contraint par rapport au budget et répondent à nos demandes.

3) Nombre d'adhérents/associations :

Association	Nombre de participants
-------------	------------------------

ASAC

ARROSEURS

SOU DES ECOLES

BOULES

LES AMIS DE LA GAVINIERE

LA DIANE

LES ANNEES 80

FOYER RURAL

4) coût de réfection du terrain 10000€/15 membres/pas d'action en direction des jeunes/pas d'actions sur 2015 pour l'animation du village par l'asac.

5) Deux associations de chasse existent sur Ceyzérieu. Pour les nouvelles associations, une subvention ne peut être examinée qu'au vu du bilan d'une année écoulée.

6) Nous notons que l'association de Boules a participé gracieusement au TAP de Ceyzérieu.

7) Nous relevons que les Arroseurs, le Sou des écoles et le Foyer Rural participent activement au rayonnement, et l'animation du village. Ainsi, ces trois associations collaborent depuis deux ans et en synergie pour les hivernales de Ceyzérieu. Les arroseurs, par leur festival et leur programmation culturelle font de notre village un vrai pôle d'animation sur notre bassin géographique. Enfin, le Foyer Rural a su proposer une diversité d'activités et à réanimer cette association. Il participe à la réalisation à la journée du Patrimoine, Mémoire de Ceyzérieu, au projet en direction des jeunes.

C'est pourquoi, nous vous proposons de voter la répartition suivant pour 2016

-Foyer rural : 1000€, Les Arroseurs 2250€, Les Boules 250€, Sou des Ecoles : 1000€, asac 250€, Amis de la Gavinière 500€, la DianeChasse 100€ : 5 350€

Si vous êtes d'accord, par cette répartition, le conseil municipal rappelle sont attachement aux actions menées par les associations, en direction de la jeunesse, en direction du rayonnement de notre village, de la mise en lien des habitants.

Cette proposition, jugée pénalisante pour certaines associations, n'est pas retenue par le conseil municipal.

Vote : 8 CONTRE 3 POUR 2 ABSTENTION

L'allocation des subventions détaillées par association devra être réétudiée pour une validation au prochain conseil municipal.

Le Budget global alloué en subventions pour les associations en 2016, est proposé au vote du conseil pour un montant de 8210€. Il est adopté à l'unanimité

Vote : 13 POUR

4- Renouvellement de la convention avec le Foyer Rural

M. le Maire donne lecture de la convention liant le Foyer Rural à la municipalité concernant l'occupation de la salle des fêtes.

La convention est adoptée à l'unanimité. **Vote : 13 POUR**

5- Convention Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes- Chavoley

M. Bouchot explique que dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel du site, des actions sont prévues par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes, dont la pose de 2 buses sous le chemin communal situé au nord du lac pour une reconnexion hydraulique et biologique entre le lac et la tourbière nord permettant un ennoisement plus fréquent de la partie amont de cette tourbière. Ces travaux réalisés et pris en charge par le CREN sont planifiés pour mai 2016. Ils doivent être régis par une convention entre les deux parties.

M. le Maire donne lecture de la convention

La convention est adoptée à l'unanimité. **Vote : 13 POUR**

6- Travaux de voirie 2016

La commission Voirie avait proposé une liste des routes à refaire pour 2016, liste qui avait déjà été validée par le conseil en janvier 2016. Par contre, la réalisation partielle ou totale de ces travaux était soumise aux devis de la communauté de commune.

Pour rappel, le budget investissement voirie 2016 est de 80.000€.

Les travaux du 2^{ème} tronçon de la rue des Artisans et d'une partie de la route du Catton (depuis le carrefour avec la route de Grammont jusqu'à la dernière habitation de Grammont) seront réalisés pour un montant de 61.000€.

Nous avons donc un solde de 19.000€.

La réfection de la rue Sanquin qui est en mauvais état, coûte 28.000€ donc hors budget, sauf si la CCBS nous permet une avance sur le budget 2017 de 9.000€ (en attente de réponse de M. Place)

Si la réponse de la CCBS est négative, la pose d'un enrobé sur le chemin du Carre à Grammont pourrait être envisagée pour un devis CCBS de 14.000€. M. Leroy demande à la commission voirie de faire réaliser un devis pour le chemin du Carre, en remplaçant l'enrobé par de l'émulsion qui devrait revenir moins cher. Dans ce cas, le solde restant (entre 5000€ et 6000€) ne permettra pas de réaliser une voie supplémentaire.

7- Réseau Informatique (maintenance et mise à niveau du serveur)

Contrat de maintenance : pour sécuriser le système informatique, M. Bouchot propose de prendre un contrat de maintenance/assistance auprès d'une société spécialisée.

Deux devis sont proposés :

un devis de la sté BSO qui est de 700^e HT pour 10 heures /an

un devis de la société EPC avec une durée de 12 mois pour un coût de 1500€ HT / an
avec une durée de 36 mois pour un coût de 1140€ HT / an

Le conseil adopte à l'unanimité le contrat sur 36 mois avec la société EPC pour un coût annuel de 1140€ HT/an. **Vote : 13 POUR**

Ce choix permettra les interventions en cas de problème ou de panne dans le cadre d'un contrat formalisé (périmètre, délai, coût, durée), mais il permettra aussi de répondre aux questions ou aux demandes d'amélioration des utilisateurs dans le cas de visites préventives.

Serveur réseau : le serveur est sous dimensionné en capacité mémoire ce qui occasionne des arrêts du serveur.

Pour la sécurité des données, nous devons mettre en place des sauvegardes sur cartouches avec une rotation 3 cartouches/semaine à conserver dans un lieu de stockage différent des locaux hébergeant le serveur.

Un complément d'étude sera prévu pour chiffrer un mode de « sauvegardes à distance ».

La décision pour le serveur est reportée au conseil d'avril.

8- Devis

- **Devis pour éclairage des abris bus (solution solaire)**

Un devis reçu et d'autre devis en cours

- **Devis pour éclairage de l'église**

Devis en cours

9- Courriers

- **Courrier de la présidente du foyer rural** demandant une subvention exceptionnelle de 1500€ pour le projet de « festival du film » sur un week-end à l'automne 2016. Le foyer rural sera partenaire de la municipalité qui a initié le projet. Or, le budget de CINE16 est estimé à 2800€. Il est donc demandé au foyer rural de refaire leur demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 2800€.

- Accord du conseil municipal pour l'encaissement d'un chèque concernant le nettoyage de la salle des fêtes
- **Courrier du SIVOM** reçu début mars en mairie concernant la phase de mise en œuvre des points d'apports volontaires (PAV). La municipalité doit répondre pour le 15 octobre 2016 en donnant la localisation des emplacements qui hébergeront les containers d'Ordures Ménagères (OM) et de tris sélectifs, en indiquant si les terrains sont privés ou municipaux...
Pour rappel, Ceyzérieu a voté CONTRE la mise en place des PAV dans la mesure où il y a suppression du ramassage des OM en porte à porte.
Le conseil se demande s'il doit répondre, ce qui supposerait de démarrer cette étude dès maintenant.

M. Deslandes informe le conseil que la pétition d'un collectif citoyen contre la suppression du ramassage des OM en porte à porte, a recueilli à ce jour 250 signatures et qu'elle sera transmise aux présidents de la CCBS et du SIVOM.

M. Bouchot informe qu'une délégation de maires opposés à la suppression du ramassage en porte à porte, a été reçue jeudi 3 mars par la sous préfète. Les différents aspects du dossier ont été abordés (conduite du projet par le SIVOM, manque de communication avec les communes, acquisition des terrains, coûts inconnus à la charge des communes, ..). La sous préfète nous a écoutés avec attention mais elle a dit qu'il lui paraissait inconcevable que ce projet SIVOM coûte le moindre euro aux communes.

La sous préfète demandera un rendez vous dans les prochains jours avec le président du SIVOM.

- BSO a communiqué les statistiques de consommation des photos N&B et couleur pour 2015 (15046 photos couleur et 40000 N&B).
des solutions devront être trouvées pour réduire le coût de ce poste.

10- Urbanisme

Monsieur Leroy informe le conseil qu'il n'a pas été élu au poste de délégué au SCOT en remplacement de M THOUMINE décédé.

Liste des DACT, DCU, DP PC

* Certificats d'urbanisme

- SCP BIGOT-FAURE-RENOUX, CU informatif, parcelle C 202, « Grande rue », délivré le 11/02/2016 ;
- Maître Jean GAMBIEZ, CU informatif, parcelles D 931-1305, « Lieu-dit Barbillieu », délivré le 29/02/2016 ;

- Maître Michel CAPITAN, CU informatif, parcelles G 353-1379, « 82 rue de la Moraine », en cours d'instruction.

*** Déclarations préalables**

- M. BILLERAULT Patrick, parcelles D 330-331-1197-1198, « 197 rue de la Traverse », extension d'habitation, non opposition le 20/02/2016 ;
- M. PIZZIRUSSO Patrick, parcelles E 1025-1027, « rue du Terminus », création d'un abri couvert non clos, opposition le 22/02/2016 ;
- M. GROS Pierre, parcelle C 736, « 180 rue des carmes », construction d'un local technique de piscine, non opposition le 08/02/2016 ;
- Mme FARGIER Danièle, parcelle D 1396, « 10 lotissement les Carillons », abri de jardin en bois, non opposition le 02/03/2016 ;
- M. BLASER Hervé, parcelle G 1399, « 370 rue des Combes », piscine, en cours d'instruction.

*** Permis de construire**

- MM. et Mmes. BANGE/QUENIN, parcelle C 202, « Grande rue », réhabilitation et transformation d'une partie en commerce, en cours d'instruction ;
- Mme REQUENA Valérie, parcelle C 139, « 51 route de Culoz », réhabilitation bâtiment et ouverture de cabinet libéral et chambres d'hôtes, en cours d'instruction ;
- Mme CHAUDET Virginie, parcelles D 1305-931, « 3 montée de la Paulette », extension d'habitation, accordé le 16/02/2016.

*** Autorisation de travaux**

- ERP le Sérieux, travaux d'aménagement, en cours d'instruction.

11- Questions diverses

- Mme Druguet informe le conseil de la date de réunion du conseil syndical du Séran qui aura lieu le 24/03. Tous les matériels liés au désherbage demandés par la commune ont été validés par le syndicat du Séran et ils ont été commandés groupés pour un ensemble de communes avec une remise importante. En tenant compte de la subvention allouée dans le cadre du projet « 0 pesticide », la commune prendra possession de ses matériels début avril pour un coût de seulement 1100€.
- M. Leroy propose de faire une lettre au Préfet pour l'informer du fait que nous ne serons pas en mesure de tenir nos engagements de conformité pour l'accessibilité en raison de la décision fort regrettable du bureau de la CCBS de ne pas nous

autoriser à utiliser en 2016 la salle de l'école pour nos séances publiques. Il accepte qu'une association puisse utiliser une salle d'évolution pour son activité mais refuse son utilisation à la municipalité !

De plus, il y a un risque que le transfert de compétence soit encore repoussé fin 2016 ce qui nous mettrait dans l'illégalité car il nous sera alors impossible de réaliser des travaux d'accessibilité non budgétés à hauteur de 150000€. Il est à signaler que le report du transfert de compétence par la CCBS au 1^{er} janvier 2017 nous a été annoncé tardivement et qu'il est du au retard de la CCBS à boucler ses budgets.

La séance est levée à 22h30

Le Maire, Bernard REUTER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Reuter', is written over the right side of the official seal.